



Réunion de quartier

Jeudi 10 juillet 2025

COMPTE RENDU

Secteurs et villages : Rohéard, Launette, le Désert, la Barre, Maison Blanche, rue de Dinan, le Chesnot, rue des Etangs, le Chauchix...)

Elus présents : AUBRY Yannick, RESTOUX Angélique, CARON Jean-Pierre

Habitants : CHATELET Gilles, DELEDALLE Dany, AUBAUX Roselyne, ROSSET Marcelle, BOCCELARI Didier, RAULT Odette, Mme LEMARIE, ANTIGNY-GOULM Sandra, BLANDIN Nathalie, CITRE Marie-France, RAULT Fabienne, QUELLIER Yohan, ANTRA Mélodie, LUCAS Virgile, REDOUTE Yveline, BAUDET Maryvonne, ORIEUX Nicolas, TOUQUET Bernard et LACOMBE Anthony

Questions et problèmes soulevés :

▪ **Rue des Etangs** : problème de fibre optique. Les câbles sont bas, ils peuvent être facilement arrachés par le passage des camions. Certains riverains ont été privés de fibre. Une intervention Orange est-elle prévue ?

La maintenance de la fibre optique relève de la responsabilité d'ORANGE qui est prévenu lorsqu'on a connaissance de dégâts sur le réseau. Les habitants sont également encouragés à déclarer directement tous dommages constatés, sur le site dommages-reseaux.orange.fr.

▪ **Au Chauchix** : les fils téléphoniques sont apparents et sont dans les branches des arbres. Même s'il s'agit de terrain privé, un élagage est-il prévu ?

Lorsqu'il y a un risque de dégradation sur le réseau téléphonique par des branches d'arbre, la commune intervient auprès des propriétaires.

▪ **Au Chesnot et à Launette** : les fossés ne sont pas assez entretenus (curage). Limitrophes champ communal.

Les services de la commune ont la charge en effet d'entretenir le réseau d'eau pluviales hors agglomération.

Sur la base d'une programmation, la commune intervient chaque année, mais le linéaire de voies ne permet pas un traitement systématique (plus de 30 kms de voies communales).

- Arbres terrain Julien Chesnais à élaguer. Le chemin est cependant bien entretenu.
- Idem sur les chemins à la Justice (qui longent la propriété Urvoy).

En l'état actuel, les arbres ne gênent pas la circulation ni les réseaux.

Les services de la commune ont la charge d'entretenir les chemins, leur entretien est réalisé périodiquement.

▪ **Incivilités à la Justice** (chemin) : trop de dépôts sauvages (herbes, amiante, voire cadavres d'animaux) : M. TOUQUET nous en informe.

Les incivilités ne se constatent malheureusement pas qu'à La Justice ; c'est un fléau contre lequel la municipalité lutte depuis 2014. La présence à Plerguer d'une Brigade Verte fait partie de cette action. Les services municipaux par ailleurs interviennent quand des dépôts sauvages sont signalés. Enfin, la municipalité multiplie les actions de sensibilisation à travers ses supports de communication (comme le bulletin) ; enfin en partenariat avec certaines associations ou même avec les jeunes et le conseil municipal des enfants, des randonnées zéro déchets sont organisées.

▪ **Parking pour atteindre l'école des Badious** : en descendant de la salle Chateaubriand, les thuyas ne sont pas coupés.

La commune a pris le soin de matérialiser un cheminement piétonnier sécurisé entre le parking Chateaubriand et l'école des Badious. C'est évidemment le trottoir-Est qui a été privilégié ; l'autre côté étant beaucoup plus étroit et sur la rue de Beaufort et sur la rue du Général de Gaulle.

S'agissant des thuyas, le propriétaire les a fait tailler récemment.

▪ **Ecole** : trottoirs pas assez larges, pas adaptés (Mme Redouté). Peut-on supprimer 2 petits trottoirs pour en mettre un grand ?

La morphologie urbaine du bourg de Plerguer est ce qu'elle est et c'est une contrainte forte pour tout aménagement. Par ailleurs, la municipalité a bien conscience qu'un aménagement complet du centre-bourg serait pertinent ; les enjeux financiers sont importants et des adaptations « provisoires » des trottoirs ne seraient pas pertinentes dans l'immédiat, sachant que des travaux préalables sur les réseaux en sous-sol sont indispensables.

▪ **Rohéard** : Peut-on stabiliser l'enrobé ? Comme il avait été prévu de le faire Rue du Champ Jouan + problème d'éclairage : il manque des éclairages : si possible, finir la boucle jusqu'à Laurette.

Il n'est pas prévu d'extension du réseau d'éclairage public en l'état actuel. Les coûts d'aménagement sont très importants. Ceci étant, compte tenu du coût de l'énergie

électrique, la municipalité a donné la priorité à la rénovation de la totalité du réseau existant en équipant les lanternes d'ampoules LED (60% d'économie en consommation).

▪ Un rappel peut-il être fait pour que les enfants mettent le gilet jaune quand ils vont prendre le car scolaire ?

En la matière, la responsabilité première relève des parents. La municipalité d'ailleurs, il y a quelques années, a distribué gratuitement des chasubles aux enfants utilisant les transports scolaires ; l'expérience n'avait pas été concluante pour les mêmes raisons.

▪ A-t-on des informations sur la nouvelle usine de Beaufort ?

La construction de la future usine de production d'eau potable relève de la compétence du Syndicat Eau du Pays de Saint Malo. Le projet est bien avancé et le Syndicat devrait pouvoir communiquer à moyen terme sur le calendrier.

Remerciements à la municipalité pour avoir fait le cheminement piétonnier en descendant vers la Barre . Serait-il possible de faire l'autre côté maintenant ?

▪ Encore des problèmes de vitesse sur l'axe Calvaire /la Barre, également rue des Etangs. Les gendarmes ont été appelés mais ne se déplacent pas.

La problématique de la vitesse des véhicules est récurrente sur tout le territoire de la commune. La municipalité est très sensible aux questions de sécurité et a pris de nombreuses mesures de tous ordres ; concernant les rues de Dinan et des Etangs précisément, un cheminement piétonnier sécurisé a été aménagé et un radar pédagogique installé.

▪ Dangerosité du carrefour du Désert : vitesse excessive (Mme Aubaux) Comment peut-on faire agir le département ?

Ce carrefour et cette voie (D75) relève effectivement de la compétence du Département.

▪ Launette : serait-il possible de revoir l'aménagement du STOP ? (Mme Antra), par exemple en mettant un panneau + grand + améliorer la visibilité.

+ Mettre des panneaux « ATTENTION ENFANTS »

Le choix d'inverser les priorités à ce carrefour et de matérialiser un stop a eu pour but de casser la vitesse. Il est difficile de faire plus sur ce carrefour.

▪ Mireloup : nuisances dues aux bruits de mobylettes trafiquées+ vitesse excessive des 2 roues.

▪ Quand il y a des JPO chez Banliat, il y a trop de monde. Les gens roulent trop vite.

La fréquentation du site de Mireloup est difficile à contrôler. Cependant la municipalité missionne régulièrement la Brigade Verte qui obtient quelques résultats.

▪ Le Calvaire : manque de visibilité : Pourquoi ne pas mettre un miroir ?

Pourquoi ne pas faire un rond-point ?

La municipalité a eu l'occasion de sensibiliser le Département sur ce carrefour de 2 RD ; les statistiques relevées (accidentologie) ne révèlent pas une dangerosité particulière, selon le Département.

▪ **Rue des Etangs** : Pourquoi ne pas réduire la taille de la route ? Problème de revêtement (camions très bruyants).

Il n'est pas envisageable de réduire la largeur de la voie, s'agissant d'une route départementale stratégique sur notre territoire. Par ailleurs un cheminement piétonnier a été réalisé sur toute la longueur de la rue. Le renouvellement du revêtement de cette rue n'a pas été programmé à ce jour pour des raisons de programmation budgétaire.

▪ La salle Châteaubriand sera-t-elle rénovée ? Notamment au niveau des toilettes...

La municipalité a déjà réalisé des travaux sur la Salle Châteaubriand (réfection complète des peintures intérieures, installation d'une chambre froide,...). Pour les sanitaires, les enjeux financiers ne l'ont pas permis à ce jour.

▪ Peut-on mettre des panneaux supplémentaires pour lutter contre les déjections canines ?

Monsieur le Maire a pris un arrêté général sur les déjections canines, ce qui permet à la Brigade Verte la verbalisation. La mise en place de panneaux supplémentaires pourrait en effet s'envisager.

▪ Y aurait-il moyen de mettre une info pour les gens allant à la déchetterie de Miniac (mettre une bâche sur leur remorque) ? (Mme Citré)

Un rappel pourrait être intégré dans le bulletin municipal.

▪ **Au Calvaire** : Nuisances dues à la boîte à pizzas : La personne qui habite en face se plaint des bruits de moteurs qui tournent. Pourrait-on faire remonter l'info au propriétaire de la boîte à pizzas, ou bien mettre un panneau « arrêter le moteur ».

Un dispositif efficace semble difficile à mettre en œuvre.
